

CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE
Lundi 28 septembre 2020
19h30

PEEP

Présents = Mme Irius,
Absente excusée = Mme Tabbagh
Procuration = Mme De Heer, Mme LORY, Mme BOUTET, Mme Savary de
Beauregard, Mme Mainieri

FCPE

Présents = Mme Nys, Mme Palazzo, Mme Imbert, Mme Vincent, Mme Tersac,
Mme Piedallu, Mme Laisney

ENSEIGNANTS = Mme Nguyen, Mme Védrine, Mme Blumberg (Directrice)

Le décret 2019-838 qui donne au chef d'établissement la possibilité de décider que l'élection des représentants des parents d'élèves ait lieu uniquement par correspondance est étendu aux écoles.

Voté = à l'unanimité

Le vote se déroulera **exclusivement par correspondance** sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école extraordinaire du lundi 28 septembre 2020.

Cette décision prend effet à compter de ce jour, pour les élections inscrites ce **vendredi 9 octobre 2020**.

Cette modalité de "vote par correspondance" sera inscrite à l'ordre du jour du premier conseil d'école afin de la présenter au vote pour les années suivantes.



Bien cordialement,

Mme BLUMBERG Corinne
Directrice école élémentaire Nicolas BOILEAU
92120 MONTROUGE